

# FONDS FRONTALIERS UN FACTEUR D'ÉQUILIBRE À PRÉSERVER

*Tout nouveau travailleur frontalier qui arrive dans la région va immanquablement entendre parler de fonds frontaliers. Soit lors de l'inscription dans sa commune, soit par le biais de ses collègues ou parfois à la lecture d'articles s'interrogeant sur le bien-fondé du système. Il nous semble important que ce nouvel arrivant comprenne l'importance de ces fameux fonds, qui le concernent directement. Grâce à eux, son arrivée dans sa commune n'est pas perçue comme une charge mais bien comme une opportunité. Grâce à son travail, sa commune de résidence pourra mieux s'équiper et permettre une vie collective plus harmonieuse.*



ISSE



**P**ourtant, régulièrement, quelques élus souhaitent remettre en cause ce fonctionnement. Fort heureusement, une évolution brutale entraînerait un déséquilibre évident que personne ne souhaite vraiment et ce, des deux côtés de la frontière.

### UN VIEUX COMBAT !

Beaucoup l'ont oublié mais la mise en place de cette rétrocession vient de l'engagement de deux acteurs : le Groupement des frontaliers et l'Association des maires des communes frontalières. Dès sa création, en 1963, le Groupement a bien compris qu'il fallait tout faire pour favoriser l'intégration des populations frontalières de part et d'autre de la frontière. Aux yeux des fondateurs, le travailleur frontalier ne devait pas être perçu comme une charge pour sa commune mais bien comme un travailleur et contribuable participant financièrement au développement de celle-ci.

En 1970, lors du congrès départemental, Lucien Vindret, maire de Collonges-sous-Salève, annonce que les soixante-sept communes frontalières se sont réunies pour fonder une association. Très vite, l'association est rejointe par les communes du Pays de Gex.

Dès lors, les contacts avec le Conseil d'Etat de Genève se multiplient. Les Genevois se montrent ouverts et compréhensifs. Ils comprennent très vite qu'il faut soutenir les communes françaises avant de se retrouver devant une situation explosive qui pourrait remettre en question les équilibres régionaux. En 1972, l'Association des maires, dirigée par Lucien Vindret, et le Groupement, emmené par Max Préau, unissent leurs efforts. Le 23 août, dans une longue lettre adressée à tous les hommes politiques de la région, le Groupement insiste sur la rétrocession aux communes frontalières d'une partie des sommes prélevées à Genève.

Tout au long des mois qui suivent, les pourparlers entre l'association des maires et Genève se poursuivent. Finalement, les Français se retrouvent tous à Paris pour finaliser, enfin, un protocole d'accord. Genève reversera 3,5% de la masse salariale des frontaliers à la France voisine. Et le 29 janvier 1973, l'accord est signé ! Le premier versement sera de 10 millions de francs pour l'année ; 45 années plus tard, il aura été multiplié par 30. Il a atteint l'an passé les 297 millions de francs suisses.

### UNE CLEF DE RÉPARTITION FAVORABLE AU DÉPARTEMENT DE L'AIN

Afin d'éviter que cette manne ne parte à Paris et se perde dans les fonds abyssaux de Bercy, nos élus locaux ont insisté auprès de leurs collègues genevois pour que les sommes soient versées intégralement aux deux départements concernés. En novembre 2012, le ministre de l'Intérieur a fixé à 23,3% la part revenant au Département de l'Ain et 76,7% celle de la Haute-Savoie. Une répartition reconduite en 2018 pour cinq ans. Ainsi, pour 2018, la Haute-Savoie a encaissé la coquette somme de 199 millions d'euros et l'Ain, 60,4 millions. De quoi faciliter la gestion du Département. Pourtant, un rapide calcul du ratio proposé montre un net désavantage pour la Haute-Savoie. Avec les 93 217 frontaliers comptabilisés, le Département touche donc 2 136 euros par individu. Pour l'Ain et ses 19 643 frontaliers, la somme grimpe à 3 078 euros !

## DES FONDS PARTAGÉS ENTRE DÉPARTEMENTS ET COMMUNES

Depuis la mise en œuvre de ces accords, les tensions ont parfois été vives entre département et communes. Chacun jugeant que sa part est trop faible. Heureusement, depuis quelques années, la situation a retrouvé son calme. Pour les deux départements, la part revenant directement aux communes, au prorata du nombre de frontaliers, représente 55 % de la somme totale. Le reste allant selon les cas, dans les intercommunalités, les fonds structurants, les aménagements de transports...

Ainsi, Bellegarde a pu bénéficier d'une aide de 140 000 euros venant des fonds frontaliers sur la part départementale pour construire des logements sociaux, tout en percevant également un versement direct de deux millions cent soixante huit mille euros au titre des 1 384 frontaliers résidant sur son territoire.

### QUID DES SUISSES RÉSIDANT EN FRANCE ?

Voilà bien une question qui devient sensible et qui irrite bon nombre d'élus. Lorsqu'un résident, dans nos départements, est de nationalité suisse ou double national, il n'a pas besoin d'un permis frontalier. Il n'entre donc pas dans les statistiques des frontaliers. Pourtant, il utilise bien tous les services de sa commune ! Tous les maires cherchent donc à identifier leurs ressortissants helvètes installés sur le territoire. Appel au civisme, contrôle des écoles, quelquefois gros coup de colère, toutes les stratégies sont bonnes. Même si, in fine, il n'existe aujourd'hui aucune obligation légale pour un Suisse ou double national de se déclarer auprès de sa commune. En Haute-Savoie, ils sont tout de même un peu plus de 14 000 à l'avoir fait. L'an passé, Genève a

imposé à la source 136 654 personnes. Sont officiellement répertoriés 93 217 frontaliers y compris suisses et doubles nationaux en Haute-Savoie et 19 643 dans l'Ain ; reste donc un solde de 23 794. Les maires ont encore du travail !

### LE FRONTALIER FINANCEUR DE SA COMMUNE

Le travailleur frontalier peut marcher la tête haute dans sa commune ! En Haute-Savoie, sa contribution directe est cette année de 1 164 euros, à laquelle il convient d'ajouter 146 au titre de l'intercommunalité et 826 pour le département. Dans l'Ain, l'apport direct pour la commune s'élève à 1 693 euros et 1 386 pour le département.

Ce système apparaît très juste. Le travailleur paie ses impôts à Genève, il est donc un contributeur et il participe financièrement au développement du canton. Il est à l'égal de son collègue suisse. Mais une fois de retour sur sa commune de résidence, en France, il participe là aussi pleinement et ne peut être qualifié de profiteur.

Quelques voix se sont élevées ces dernières années pour remettre en cause ce système, particulièrement du côté des forces populistes genevoises. Côté français, il fut de bon ton de s'interroger sur l'utilisation par les communes et par les départements de cet argent. Tout système est perfectible, mais certains sont plus justes que d'autres. Ces fonds frontaliers permettent une juste répartition de part et d'autre de la frontière. Ils favorisent grandement l'intégration du travailleur frontalier de part et d'autre de la frontière. Ils permettent enfin un développement des communes que nous envient de nombreux maires de France. Avant de le remettre en cause, il serait bon d'en mesurer toutes les conséquences. Il suffit de se rappeler de la disparition du versement par la Suisse des cotisations chômage suite aux accords bilatéraux pour s'en convaincre !

### EXEMPLES DE PROJETS STRUCTURANTS FINANCÉS PAR LA PART DÉPARTEMENTALE DES FONDS FRONTALIERS

AIN	
Travaux collèges Pays Bellegardien	4 180 000
Compensation versée à la Région pour le transport en Pays de Gex	3 729 300
BHNS Gex Ferney Voltaire	2 073 207
Syndicat mixte des Monts-Jura	2 040 000
Développement du réseau de transports en commun transfrontalier	1 800 000
Logement social Pays de Gex	1 287 000
Projet de crèche à Saint-Genis	1 080 000
Projets sur le territoire du Pays Bellegardien (piscine, cinéma)	943 000
Projet de crèche à Prévessin-Moens	720 000
HAUTE-SAVOIE	
Désenclavement du Chablais A40 à Thonon-Les-Bains	13 754 200
Travaux entre Reignier-Esery et Etrembières	5 000 000
Convention Gares CEVA	3 000 000
Déviations routières entre Bonneville et Cluses	2 000 000
Traitement des itinéraires entre Genevois et Chablais	2 000 000
Aménagement du site CERD arrondissement de Thonon	1 500 000
Locaux GTE	1 100 000
Travaux Perrignier	1 000 000
Téléphérique du Salève	1 084 874
CGN	590 000

Sources : Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie

### CONTRIBUTION D'UN FRONTALIER POUR SA COMMUNE ET SON DÉPARTEMENT

